ETABLISSEMENT PUBLIC CAPITOLE
OPÉRA NATIONAL
ORCHESTRE NATIONAL
LA HALLE AUX GRAINS

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

2026EPC0011 - IMPRESSION ET FABRICATION DE SUPPORT DE COMMUNICATION ET DE SIGNALETIQUE EVENEMENTIELLE

Date et heure limites de réception des offres :
Mardi 15 décembre 2026 à 12:00

ETABLISSEMENT PUBLIC DU CAPITOLE
Rue Roschach
BP 41408
31014 TOULOUSE

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	2026EPC0011 - IMPRESSION ET FABRICATION DE SUPPORT DE COMMUNICATION ET DE SIGNALETIQUE EVENEMENTIELLE
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	1 an
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation....4
1.1 - Objet....4
1.2 - Mode de passation....4
1.3 - Type et forme de contrat....4
1.4 - Décomposition de la consultation....6
1.5 - Nomenclature....6
1.6 - Réalisation de prestations similaires....6
1.7 - Renouvellement....6
2 - Conditions de la consultation....6
2.1 - Délai de validité des offres....6
2.2 - Forme juridique du groupement....6
2.3 - Variantes....7
2.4 - Développement durable....8
3 - Conditions relatives au contrat....8
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution....8
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement....8
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité....8
4 - Contenu du dossier de consultation....8
5 - Présentation des candidatures et des offres....10
5.1 - Documents à produire....10
5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes....11
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis....13
6.1 - Transmission électronique....13
6.2 - Transmission sous support papier....16
7 - Examen des candidatures et des offres....16
7.1 - Sélection des candidatures....16
7.2 - Attribution des accords-cadres....16
7.3 - Suite à donner à la consultation....18
8 - Renseignements complémentaires....18
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact....18
8.2 - Procédures de recours....20

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
2026EPC0011 - IMPRESSION ET FABRICATION DE SUPPORT DE COMMUNICATION ET DE SIGNALETIQUE EVENEMENTIELLE

L'Etablissement public du Capitole pilote et gère l'Opéra national du Capitole et l'Orchestre national du Capitole de Toulouse. Afin de promouvoir et valoriser ses activités de service public dédié aux arts et à la culture, il communique par le biais de visuels de communication diffusés sur de nombreuses typologies de supports, autant dans ses murs, que sur le domaine public ou lors d'expositions scénographiées, de stands sur les foires et/ou salons.

Sa Direction marketing et développement des publics, garante de l'image de l'établissement, recherche des services premiums toujours plus innovants et éco-responsables en matière de signalétique, stands, agencement, poses, très grand format et impression numérique sur tous supports.

La conception est réalisée en fonction des axes de communication retenus par la direction marketing : à chaque sujet, une mise en scène spécifique est envisagée et nécessite une impression de visuels numériques.

Par ailleurs, l'Etablissement public du Capitole soutient et/ou organise des événements culturels, artistiques, des rencontres publiques, etc… Pour permettre la visibilité de ces opérations, des supports événementiels (structures et visuels) sur lesquels les logos et/ou visuels doivent être imprimés, puis posés et déposés par le prestataire sur le site accueillant l'événement.

L'ensemble des opérations objet de ce marché comprend des livraisons, poses et déposes à Toulouse ou hors les murs (Toulouse Métropole) dans des délais contraints inerrants à la vie d'une maison artistique.

Cet accord-cadre fixe toutes les conditions d'exécution des prestations ;il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande émis par le pouvoir adjudicateur. Il exclut les fabrications très grand format au Théâtre du Capitole, qui feront l'objet d'une consultation spécifique.

Lieu(x) d'exécution :
Toulouse
31200 Toulouse

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Estimation des besoins
A titre indicatif, les besoins annuels de l'Etablissement public du Capitole sont de : 56 000€ HT

Montant maximum annuel : 90 000€ HT
Les montants sont reconduits à l'identique pour chaque période de reconduction.
Ce montant maximum est destiné à pallier aux éventuels besoins supplémentaires susceptibles d'intervenir en cours d'exécution du marché.
Aussi, ce montant ne correspond ni à l'estimation actuelle des besoins de l'Etablissement public du Capitole ni au budget prévu pour ce marché.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : Conformément aux articles L. 2113-10 et L. 2113-11 du code de la commande publique, la présente consultation n'est pas allotie car son objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes. De plus la dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations. .

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
79811000-2	Services d'impression numérique

La nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

Nomenclature	Libellé
COM1D	TRAVAUX D'IMPRESSION SUR SUPPORT SPECIFIQUE

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

1.7 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Si le groupement est conjoint, le mandataire est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCP.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification du contrat. Il est reconduit à l'identique trois fois pour une durée de 1 an.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Ressources propres de l'Etablissement public du Capitole

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses particulières (CCP)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- Les fichiers au format .pdf nécessaires à la production des échantillons
- Le questionnaire à destination des entreprises concernant leur politique RSE
- Le flyer "La dématérialisation à portée de clics"

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.
Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Le questionnaire à destination des entreprises concernant leur politique RSE à compléter	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Les agréments et permis nécessaires pour les travaux nécessitant l'utilisation d'engins de levage spécifiques	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU)	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE)	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non

Les échantillons remis par le candidat dans le cadre de son offre	Non

La signature des documents n'est pas requise dès le stade de la remise de l'offre. Cependant, les documents devront être signés électroniquement pour formaliser l'offre du candidat retenu. Aussi, il est conseillé aux candidats de signer leur offre s'ils disposent dès à présent du certificat de signature électronique. Dans le cas contraire, le candidat retenu sera sollicité pour accomplir cette formalité après attribution du marché.

NOTA : En répondant à la présente consultation, les candidats s'engagent avoir pris parfaitement connaissance du cahier des clauses particulières (C.C.P.) dont les exemplaires conservés dans les Archives de l'Etablissement public du Capitole font seul foi ; Ces documents étant partie intégrante du contrat qui sera passé, ils ne seront donc pas à remettre dans l'offre.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes

Les candidats devront faire parvenir obligatoirement et sous peine de rejet de leur offre, un échantillon gratuit des supports suivants:
- un adhésif microperforé au format A4 à partir du fichier HD fourni en CMJN intitulé "A4_SaisonOrchestre – microperf"
- un sticker rond de diamètre 60 mm à partir d'un fichier fourni intitulé "Stiker_PLAYLISZT60mm"
- une affiche 40x60 cm avec un grammage de 130 gr / m² à partir du fichier fourni intitulé "OperaSaison26-27 40x60"
- un présentoir en plexiglas au format A4 avec socle à partir du fichier fourni intitulé "carte des boissons 26-27".

Les échantillons seront à déposer ou à livrer à l'adresse suivante :
A l'attention de la direction Marketing & Développement des publics
71, rue du Taur
1er étage
31000 TOULOUSE

En cas de non-conformité entre l'échantillon du produit proposé et les caractéristiques techniques exigées, l'offre sera jugée irrégulière et par conséquent rejetée sur ce motif.

Les échantillons doivent être impérativement identifiés avec l'identification du fournisseur.

Les échantillons du candidat retenu seront conservés à titre de modèle pendant toute la durée de l'accord-cadre.

Les échantillons des candidats non retenus seront à retirer dès la réception de la lettre de rejet de l'offre non retenue. Le délai maximum de retrait est fixé à 45 jours calendaires.

Les frais d'expédition, d'emballage et de reprise seront à la charge du candidat.

Si malencontreusement des échantillons étaient détériorés lors de l'analyse, les candidats n'auront aucune réclamation à formuler.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.info/(Référence : 2026EPC0011).

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Théâtre du Capitole
Direction générale - 2e étage
Entrée des artistes - 1, rue Roschach
31000 TOULOUSE
Horaire d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : L'acheteur impose la transmission des fichiers au format PDF. En outre les pièces financières (BPU, DQE, DPGF,…) devront également être transmises dans les formats de type XLS, XLSX , ODS, ODT, DOC et DOCX.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :

La taille maximum acceptée pour un pli électronique est de 150 Mo.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (https://www.ssi.gouv.fr/). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : mardi 15 décembre 2026 à 12:00:00



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération

1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	45.0
2.1-Diversité des moyens matériels proposés par le candidat	*15.0*
2.2-Qualité des produits proposés	*20.0*
2.3-Délais d'exécution pour la livraison des produits	*10.0*
3-Performance RSO du candidat	15.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.
La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.
La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

1/ Prix des prestations

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :
Note de l'offre = Base de notation - ((Montant de l'offre à noter - Montant de l'offre moins-disante) / Montant de l'offre moins-disante) * Base de notation)

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.
Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.
Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

2/ Valeur technique

2.1 - Diversité des moyens matériels proposés par le candidat
Le candidat détaillera dans son mémoire technique l'ensemble du parc matériel dont il dispose dans le cadre de l'exécution des prestations. Sera appréciée la diversité des moyens matériels proposés par le candidat.

2.2 - Qualité des produits proposés
La qualité des produits proposés sera appréciée au regard des échantillons remis par les candidats et des fiches techniques des produits fournis. L'appréciation portera notamment sur la qualité d'impression, la qualité des matériaux, les finitions, la fidélité du rendu visuel, la restitution des couleurs et la durabilité des produits.

2.3 - Délais d'exécution pour la livraison des produits
Les candidats préciseront les délais de fabrication et de livraison qu'ils s'engagent à respecter pour chaque catégorie de produits figurant au bordereau des prix. Une attention particulière sera portée aux modalités mises en œuvre pour garantir le respect du délai de 24 heures exigé pour le produit identifié au CCP. Les délais proposés deviendront contractuels.

3/ Performance RSO

La valeur environnementale de l'offre sera appréciée au regard des mesures en œuvre par le candidat pour réduire l'impact environnemental des prestations, et en lien avec les obligations posées au CCP : utilisation de matériaux issus du recyclage ou recyclables ; gestion et de valorisation des déchets ; limitation des émissions de COV liées aux encres et procédés d'impression ; réduction des emballages ; optimisation des transports et des livraisons ; certifications, labels ou démarches.
La valeur sociale de l'offre sera appréciée au regard des actions mises en œuvre par le candidat en matière d'insertion professionnelle, d'égalité professionnelle, de diversité et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.info/

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Toulouse
68 rue Raymond IV
BP 7007
31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 62 73 57 57
Télécopie : 05 62 73 57 40
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Toulouse
68 rue Raymond IV
BP 7007
31068 TOULOUSE CEDEX 7

Tél : 05 62 73 57 57
Télécopie : 05 62 73 57 40
Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr